

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-  
Cartierville

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE197231010**

**Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour  
des travaux de voirie dans l'arrondissement  
d'Achimsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense  
totale de 10 784 700,00 \$ (contrat: 9 477 000,00 \$ +  
contingences: 947 700,00 \$ + incidences:  
360 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public  
441011 - 10 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE197231010**

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Auntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 10 784 700,00 \$ (contrat: 9 477 000,00 \$ + contingences: 947 700,00 \$ + incidences: 360 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 441011 - 10 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué que les travaux du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) visaient le prolongement de la durée de vie des chaussées de sept à douze ans.

Les membres ont bien compris que le Service travaillait en concertation avec les arrondissements dans l'identification des priorités dans le cadre de ce contrat.

Les membres ont reçu des réponses favorables à leurs questions et ont apprécié les explications sur les écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire proposé et l'estimation.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE197231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**